

TROIS QUESTIONS À...

MARIE-ODILE GRANDCHAMP,
MAIRE ADJOINT CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Pourquoi Chaville se dote-t-elle d'un Agenda 21 local ?

L'élaboration de cet Agenda 21 local n'est pas une obligation. Elle traduit la volonté politique de la nouvelle municipalité de prendre en compte le développement durable à l'échelon de notre commune, même si celle-ci est de petite taille. En effet, l'Agenda 21 peut se décliner à toutes les échelles du territoire. Il répond donc à un engagement fort en faveur de la préservation de l'environnement, suivant le principe "penser globalement, agir localement". C'est un outil très valorisant pour les collectivités locales.

Concrètement, quelles seront les actions entreprises dans le cadre de cet Agenda 21 local ?

L'Agenda 21 local s'appuie sur les trois piliers du développement durable : l'environnement, le social et l'économique. À partir du diagnostic établi



en 2007 à Chaville et en collaboration avec le bureau d'étude qui sera choisi à l'automne, la municipalité définira cinq ou six grands objectifs (maîtrise de l'énergie, gestion et traitement des déchets, gestion et valorisation des espaces verts...), qui seront ensuite déclinés en actions concrètes et pertinentes à l'échelle de la commune. D'ores et déjà, nous avons anticipé certaines actions. Des études portant

sur la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments municipaux ont ainsi été menées avec le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (Sigeif). Le tri des déchets dans les bureaux municipaux et les écoles de Chaville est à l'étude pour l'automne. Un Conseil communal de développement durable sera mis en place. D'autres projets à plus long terme sont également en cours d'élaboration.

Chaville va-t-elle travailler de concert avec la Communauté d'agglomération Arc de Seine ?

Tout à fait, l'Agenda 21 local de Chaville sera élaboré en cohérence avec celui sur lequel travaille d'ores et déjà Arc de Seine. Les compétences de l'agglomération et de notre commune sont différentes ; nous devons donc faire jouer nos complémentarités.

À titre d'exemple, la gestion des déchets relève du ressort de la Communauté d'agglomération. À Chaville, nous souhaitons mener un travail complémentaire de sensibilisation et d'éducation au tri des déchets. ■